

Décret

Générale

modern

Décret n° 2023-126/PR/MEFI portant nomination des membres du Conseil d'Administration du Fonds de Garantie de Djibouti (FO-GAD).

n° 2023-126/PR/MEFI

Ministère
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
CHARGE DE L'INDUSTRIE

Date de publication
18 mai 2023

Numéro JO
n° 10 du 31/05/2023

Date du numéro
31 mai 2023

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

- VU**La Constitution du 15 septembre 1992
- VU**La Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6eme L du 19 avril 2010 portant révision de la Constitution
- VU**La Loi n°118/AN/11/6ème L du 22 janvier 2011 portant modification des statuts de la Banque Centrale de Djibouti
- VU**La Loi n°119/AN/11/6ème L du 22 janvier 2011 relative à la constitution et à la supervision des établissements de crédit et des auxiliaires financiers
- VU**La Loi n°160/AN/12/6ème L du 9 juin 2012 portant réorganisation du Ministère de l'Economie et des Finances en charge de l'Industrie et de la Planification
- VU**La Loi n°143/AN/16/7ème L en date du 05 avril 2016 portant code de la bonne gouvernance des entreprises publiques
- VU**La Loi n°55/AN/19/8ème L du 23 juillet 2019 portant régime juridique des Entreprises Publiques
- VU**Le Décret n°2016-278/PR/MEF du 17 octobre 2016 portant nomination des Membres du Conseil d'Administration du Fond de Garantie Partielle de Crédit de Djibouti
- VU**Le Décret n°2019-175/PR/MEFI du 17 juillet 2019 fixant le profil de compétence et d'expérience des membres du Conseil d'Administration des Entreprises Publiques
- VU**Le Décret n°2019-176/PR/MEFI du 17 juillet 2019 définissant les critères d'indépendances des administrateurs d'entreprises publiques et les procédures relatives aux conflits d'intérêts des administrateurs
- VU**Le Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre
- VU**Le Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement
- VU**Le Décret n°2021-114/PRE du 31 mai 2021 fixant les attributions des Ministères
- VU**Le Décret n°2023-011/PR/MEFI du 17 janvier 2023 portant modification du décret n°2016-95/PR/MEFI portant création du Fonds de Garantie Partielle des Crédits de Djibouti (FGPCD)

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Le Conseil d'Administration du Fonds de Garantie de Djibouti est composé comme suit : 1. M. Said Awad Dayaneh, Présidence de la République

-
- 2 M. Ali Silaye Abdallah, Primature
 - 3 Mme. Nasteho Saleh Awaleh, Ministère de l'Economie et des Finances, chargé de l'Industrie
 - 4 Mme. Amina Ibrahim Elmi, Ministère du Budget
 - 5 Mme. Amina Ahmed Warsama, Ministère des Affaires Sociales et des Solidarités
 - 6 M. Abdourahman Ali Ahmed, Ministère de la Ville, de l'Urbanisme et de l'Habitat
 - 7 Mme. Rahma Omar Kamil, Secrétariat d'Etat chargé des Investissements et du Développement du Secteur Privé
 - 8 M. Abdallah Ibrahim Abdallah, Association des Banques
 - 9 M. Mohamed Ali Hassan, Chambre de Commerce de Djibouti
 - 10 Mme. Choukri Abdillahi Mohamed, Association des Jeunes Entrepreneurs.

Article 2

Le mandat des membres du Conseil d'Administration est fixé pour une durée de trois (3) ans renouvelable une fois.

Article 3

Le présent Décret prendra effet à compter de la date de sa signature, il sera enregistré et publié.
